



# FORMATION CONTINUE EN MÉDIATION

FORMATION AGRÉÉE PAR LA COMMISSION FÉDÉRALE DE MÉDIATION

**FORMA<sup>+</sup>**  
Centre de formation continue d'enseignement supérieur

17 janvier	Catherine KRIGEL	<b>QU'ATTENDENT LES MEDIÉS DU MÉDIATEUR ?</b>
		Les médiés se méprennent parfois sur le rôle du médiateur et en attendent une aide ou un soutien, qui déborde du cadre de la mission du médiateur. Le médiateur doit être en mesure de comprendre ces attentes, de recadrer correctement son rôle. Cela se fait ab initio lors de la rédaction et de la signature du compromis, mais aussi en cours de processus, si nécessaire. Quand et comment ?
7 février	Stéphanie VRANCKEN	<b>LA GESTION DES ÉMOTIONS</b>
		La médiation doit offrir aux médiés une «parenthèse» pour déposer leur souffrance, pour exprimer leurs besoins insatisfaits et leurs intérêts. Il s'agit de permettre à chacun de s'exprimer quant à son vécu, d'exprimer ses frustrations, ses émotions. Le médiateur va ainsi tenter de «redonner du mouvement» dans des positions qui sont figées ou qui se sont rigidifiées avec le temps.
9 mars	Angelo ANTOLE	<b>LE NEW MANAGEMENT EN ENTREPRISE</b>
		L'entreprise vit et se développe dans un monde en perpétuelle mutation (mondialisation, nouvelles technologies, réseaux sociaux, individualisation des comportements, etc.). Cet état de bouleversements permanents induit des conséquences pour les affaires qui sont concrètes : de nouveaux comportements, de nouveaux usages, des concurrents inattendus, un changement dans les relations sociales, entre autres, qui obligent les organisations et entreprises à remettre en cause des normes de management pour gérer les conflits et faciliter les relations en leur sein. La gestion des ressources humaines exige une attention particulière à la prévention et la gestion des conflits. Une place pour la médiation peut y être précisée.
23 avril	Véronique de SAUVAGE Chantal LOURTIE	<b>LA PLACE ET LE RÔLE DE L'AVOCAT, DU NOTAIRE OU DU CONSEIL TECHNIQUE DANS UNE MÉDIATION</b>
		Qu'ils soient promoteurs ou prescripteurs de la médiation ou conseils de leur client, leur rôle dans le processus de médiation doit être chaque fois précisé, tant dans leurs interventions que dans la relation avec le médiateur, notamment en raison du caractère neutre et indépendant de celui-ci. La déontologie de chacun de ces intervenants peut être une référence.
11 mai	Bernard CASTELAIN	<b>LA MÉDIATION DANS LE CADRE EUROPÉEN</b>
		La médiation est assurément un modèle européen de résolutions amiables des conflits. Un état de la législation européenne (formation et compétences des médiateurs, règles de reconnaissance de cette qualité, par exemple), des règles de la médiation transfrontalière ou encore une protection des consommateurs, sont autant de points qui doivent retenir notre attention.
15 juin	René CONSTANT	<b>LE STATUT DU MÉDIATEUR AGRÉÉ</b>
		La loi du 18 juin 2018 a profondément modifié le statut du médiateur agréé, en protégeant son titre notamment. Une évolution de sa déontologie et des exigences de formation, tant de base que continue, font que son rôle s'est complexifié. Une remise en question des pratiques et une réflexion permanente sont indispensables.

La Haute Ecole de la Province de Liège et le CECOTEPE, avec le soutien d'Agora Médiation et de FORMA+, vous proposent une formation continue en médiation.

 **PUBLIC CIBLE :**

Les médiateurs dans le cadre de la formation continue - les cadres d'administration - les enseignants

 **DURÉE :**

Six séances, de 18h à 20h30, du 17 janvier 2020 au 15 juin 2020 (une collation sandwiches est prévue)

 **INTERVENANTS :**

**Angelo ANTOLE,**  
juriste, spécialiste en gestion des ressources humaines en entreprise, coach

**Bernard CASTELAIN,**  
juriste, enseignant et médiateur agréé

**René CONSTANT,**  
magistrat honoraire, médiateur agréé

**Catherine KRIGEL,**  
juriste, médiatrice agréée, coach certifiée

**Chantal LOURTIE,**  
avocate et médiatrice agréée

**Véronique de SAUVAGE,**  
notaire et médiatrice agréée

**Stéphanie VRANCKEN,**  
juriste, médiatrice agréée, spécialisée en matière familiale

 **TITRE DÉLIVRÉ :**

Attestation de fréquentation de la formation

 **LIEU DE LA FORMATION :**

Maison Provinciale de la formation  
Rue Cockerill 101 - 4100 Seraing

 **COÛT :**

Prix total : 120€  
Prix par module : 25€ (15 € pour les membres d'Agora Médiation et de la Province de Liège)  
Gratuit pour les étudiants de la formation en médiation

A verser au compte **BE53 2400 4155 9753** de CECOTEPE asbl

# FORMATION CONTINUE EN MÉDIATION

Organisée par la Haute Ecole de la Province de Liège  
avec le soutien d'Agora Médiation et FORMA+



## RENSEIGNEMENTS :

René CONSTANT

Email : [rene.constant@skynet.be](mailto:rene.constant@skynet.be)



## INSCRIPTIONS :

Manon DETALLE

Email : [formaplus@provincedeliege.be](mailto:formaplus@provincedeliege.be)

Tél. : 04 279 74 32



[www.centreformaplus.be](http://www.centreformaplus.be)

